

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 27/06/2019

Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 21/06/2019

Présents: Mmes POIGNET, ROUDIER, GUITOU

Mrs BLADIER, DELVERT, FOUCHE, IZARD, MARIAGE, GARRIGOU, DIAS, BERNARD, MOURA

Procurations: Mme FRAYSSE procuration à Mr BERNARD

Mme NICKERT procuration à Mr GARRIGOU

Excusé: Mr LE GOFF

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 mai 2019.
- Délibérations devis « barrières ».
- Projet de mise en place d'un règlement intérieur pour les employés.
- Emploi temps partiel au camping.
- Bornes WIFI Public.
- Courrier DELTHEIL.
- Proposition devis auto-laveuse foyer.
- Motion soutien privatisation des barrages.
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 mai 2019.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Délibération devis « barrières ».

Dans le cadre du programme mise aux normes et sécurité, Mr le maire présente plusieurs devis.

- 1) Rampe devant le restaurant l'Alouette côté RD 820.
- 2) Rampe entre le parc du souvenir du 19 Mars 1960 et la grange des associations.
- 3) Parapet à Cieurac pour sécuriser les escaliers qui donnent accès au parvis de l'église, avec en plus une main courante.
- 4) Main courante aux escaliers qui donnent accès à la terrasse à l'arrière du restaurant l'Alouette.
- 5) Main courante pour les escaliers entre la terrasse du restaurant l'Alouette et l'accès au parc du souvenir.

Mr le maire propose un devis d'un montant total de 5712 euros TTC

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis proposé et autorisent Monsieur le Maire à signer ce devis.

Projet de mise en place d'un règlement intérieur pour les employés.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur la mise en place d'un règlement intérieur applicable aux employés de la commune.

Il demande des volontaires pour travailler sur ce règlement. Se proposent Daniel Mariage, Jocelyne Roudier, Jean Claude Fouché et Josiane Guitou.

Cette proposition sera vérifiée et validée par la commission paritaire du Centre de Gestion.

Ce règlement intérieur après validation par le conseil municipal sera ensuite remis aux salariés qui devront en prendre connaissance et sera affiché dans les locaux.

Après avoir délibéré les membres du conseil valident, à l'unanimité le principe du projet de mise en place d'un règlement intérieur.

Monsieur le maire nous informe de la reprise de travail de Laurent Roulland le lundi 01 juillet.

Durant cet arrêt de maladie de Laurent nous avons dû solliciter l'association « Initiatives Emplois » qui a mis à notre disposition Jean Pierre Leymarie qui donne entière satisfaction.

Emploi temps partiel au camping.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les gérants du camping souhaitent embaucher une personne pour les aider au service du snack. Mr le Maire propose compte tenu de la situation personnelle de Alexia, de prendre une personne en temps partiel pour les aider et ce au moins jusqu'à fin Août.

Pour cet emploi, Mr le Maire propose le nom de Magali BARRA qu'il a rencontré et qui serait d'accord pour occuper ce poste. Elle effectuerait 10 heures semaine pour la commune et 20 heures pour les gérants à compter du 06 juillet et ce jusqu'à fin août.

Après avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité la mise à disposition au camping de Magali BARRA pour 10 heures semaine à compter du 06 juillet 2019.

Bornes WIFI Public.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil d'un courrier reçu du département qui propose à chaque commune l'installation d'une borne WIFI.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante. C'est également un outil d'information local et d'analyse touristique.

C'est la société QOS Télécom qui procédera à l'installation. Ce projet nécessite que la commune prenne en charge un abonnement pour une durée d'au moins 4 ans pour un montant de 310,96 euro TTC par an.

Après avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour l'installation de cette borne WIFI au camping et autorisent Mr le maire à signer la délibération.

Courrier DELTHEIL

Monsieur le maire fait lecture à son conseil municipal du courrier reçu de Mr Christian DELTHEIL qui demande l'autorisation de pouvoir installer un tuyau d'irrigation qui traversera en sous-sol (tranchée de 1m de profondeur) la voie communale n°22 au lieu-dit « La Payssière », partant de la parcelle n°79 pour aboutir à la parcelle n° 37.

Mr Deltheil précise qu'il prendra à sa charge la totalité de remise en état de cette voie.

Après avoir délibéré, les membres du conseil, valident, à l'unanimité, la demande de Mr Deltheil et l'autorise à effectuer les travaux suivant les règles en vigueur.

Proposition devis laveuse sol du foyer.

Mr le maire informe les membres du conseil que notre auto laveuse est en très mauvais état et nécessiterait des frais importants.

Après avoir pris contact avec l'entreprise Lafage, Mr le maire propose un devis d'un montant de 1797,60 euro TTC pour son remplacement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité valident le choix du remplacement de l'auto-laveuse.

Motion soutien privatisation des barrages.

Monsieur le maire fait lecture à son conseil municipal d'un courrier reçu concernant une motion de soutien contre le projet de privatisation des barrages. Dans la discussion, il ressort la volonté commune d'opposition au principe de privatisation des barrages hydro-électriques mais de ne pas apporter de soutien à la motion présentée.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le principe d'opposition à la privatisation des barrages.

Questions diverses.

- 1) Visite du représentant local de ENGIE Mr Jean Michel DUVERNOIS le mardi 9 juillet à 14 heures à la mairie afin d'aborder le bilan annuel de notre concession.
- 2) Passage du géomètre du cadastre dans notre commune pour l'année 2019. Mr Sylvain BOUCHER sera présent sur notre commune courant les mois de juin, juillet et août. Mr Boucher circulera dans un SCENIC gris immatriculé CX-502-LH. Un avis de passage sera également affiché en mairie.
- 3) Courrier de Mr SOURIAC qui souligne que 2 chênes de 30 cm de diamètre sont tombés en contrebas de la route du Bastit suite aux travaux de nettoyage des abords. Mr le maire l'a reçu et doit se rendre sur place.
- 4) Réunion SAUR relatif au CVM à Payrac le 1^{er} juillet à 10h30.
- 5) Invitation à l'Inauguration de la salle polyvalente de Lachapelle Auzac le samedi 6 juillet à 11h.
- 6) Transport scolaire : Le transport scolaire intégralement financé par la Région est très peu utilisé par les enfants de la commune de Lanzac (seuls 4 élèves sur 19) utilisent ce moyen de transport. Mr le maire indique qu'il a fait un courrier à tous les parents afin de les mobiliser, sachant que ce service peut disparaître s'il est aussi peu utilisé.
Mr le maire a également fait un courrier aux parents d'élèves de Cieurac pour les informer de sa démarche auprès d'élus de la Région afin que le transport scolaire puisse s'arrêter à Cieurac où 11 enfants pourraient en bénéficier.
- 7) Site Internet : Delphine Castanet a fait la formation afin de pouvoir faire vivre notre site internet. Nous avons reçu le code pour le changement d'hébergeur.
- 8) Rapport d'activités de Cauvaldor Expension. Mr le maire fait part de l'évolution du projet de Souillac « Citée des Arts et de la Mode ».
- 9) Congrès des maires en novembre.
- 10) 14 Juillet : Marche au profit de la lutte contre le cancer dans la matinée. A 18 heures cérémonie au monument aux morts. A 19h accueil des nouveaux arrivants dans la commune suivi du repas républicain.
- 11) 20 Juillet : Fête votive de Lanzac
- 12) 8 Août : Marché Gourmand.

Fin de séance à 22H15